

VIE PRATIQUE - AR VU HEZ PEMDEZ

Les élus restent joignables par mail ou en leur laissant un message à l'accueil de la mairie, au 02 98 40 41 32, aux heures d'ouverture.

Marie-Annick CREAC'HCADEC	Maire	ma.creacCADEC@plabennec.fr
Marcel LE FLOC'H	Finances	m.lefloch@plabennec.fr
Bruno PERROT	Bâtiments, sport et travaux	b.perrot@plabennec.fr
Hélène KERANDEL	Culture, patrimoine, animations	h.kerandel@plabennec.fr
Fabien GUIZIOU	Urbanisme, agriculture, intercommunalité, environnement	f.guiziou@plabennec.fr
Sylvie RICHOUX	Affaires sociales, aînés, accessibilité	s.richoux@plabennec.fr
Isabelle LEHEUTRE	Enfance, jeunesse, affaires scolaires	i.leheutre@plabennec.fr
Anne-Th ROUDAUT	Communication, commerce, artisanat	at.roudaut@plabennec.fr

Mémento - mat da c'houzoud

Pharmacies - nuits, dimanches et jours fériés, appeler le ☎ 32 37 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche

Vétérinaire ☎ 02 98 40 41 34

Etoile bleue - Ambulances et transport médical assis ☎ 02 98 36 85 75

Taxi Gallin Véronique - Transport médical assis ☎ 06 77 36 77 89

Taxi Gouez Laure - Transport médical assis ☎ 02 98 36 88 69 ☎ 06 88 74 74 85

Taxi Le Bars Gilles - Transport médical assis ☎ 02 98 40 80 82 ☎ 06 75 01 92 43

Taxi Philippe INIZAN - Transport médical assis ☎ 06 20 44 59 85

Cabinets infirmiers

Cabinet des Abers - Kathy Moreau - 1 rue du Penquer ☎ 02 29 00 40 12

Cabinet Gentile - 11 square Pierre Corneille ☎ 02 98 40 44 00

Cabinet infirmier de la Gare - 6 bis square Pierre Corneille ☎ 06 20 47 28 90

Cabinet de la Mairie - 3 rue de la Mairie ☎ 02 98 37 63 41

Appels d'urgence - da c'helver trum

Médecin ☎ 15 Sapeurs-Pompiers ☎ 18 ou ☎ 112

Gendarmerie ☎ 17 ou ☎ 02 98 40 41 05

Urgence gaz naturel ☎ 08 00 47 33 33

Astreinte eau et assainissement CCPA ☎ 06 08 41 49 75

Astreinte communale sécurité équipements communaux ☎ 06 14 97 14 06

☎ Violences sur les enfants : le 119 « Allô enfance en danger » est disponible 7j/7, 24h/24.

☎ Violences conjugales : le 3919 propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement (du lundi au samedi de 9h à 19h).

☎ 17 en cas de danger immédiat : numéro opérationnel en permanence pour déclencher l'intervention des forces de l'ordre.

☎ 114 par SMS : quand on ne peut pas parler, alors qu'on est en danger, on peut utiliser le 114 au lieu du 17, afin d'appeler les secours par SMS.

Etat Civil - ganet, dimezet, marvet

Décès

➤ Jacqueline CADIOU née BIHANNIC, 80 ans

➤ Clément AIMARD, 26 ans

Marché



Tous les commerçants seront présents vendredi au marché de 15h30 à 19h30.

Les mesures sanitaires mises en place afin de limiter la propagation du covid-19 restent en vigueur : étals espacés, entrée et sortie distinctes, gel à disposition.

Veuillez respecter les gestes barrières.

Maison Paroissiale

Contact : mp.plabennec.abers@outlook.fr

N° d'astreinte pour les obsèques : 06 30 77 66 14

Autour du lac

L'accès au lac est de nouveau autorisé, les allées sont donc accessibles. Veuillez à respecter les gestes barrières.

A cause des risques de contamination par le covid-19, les aires de jeux pour enfants restent fermées. Ces structures, aux surfaces potentiellement contaminées, pourraient accélérer la propagation du virus.



Un masque barrière gratuit pour chaque Plabennecois qui le souhaite

Après avoir distribué des masques en priorité aux publics à risque, la municipalité de Plabennec élargit sa distribution et propose désormais un masque gratuit pour chaque Plabennecois qui le souhaite.

Faire sa demande en ligne

Il suffit de remplir le formulaire sur le site de la commune afin de réserver un masque barrière en tissu par personne en indiquant le nombre de personnes de plus de 11 ans composant votre foyer.

www.ville-plabennec.fr/masques

Les dates et heures de retrait seront communiquées par la suite en retour de mail. La distribution se fera à la salle Marcel Bouguen, en plusieurs fois, sur des créneaux horaires adaptés à tous, notamment aux actifs.

Réservation par téléphone, uniquement si vous n'avez pas accès au site internet : 07 80 62 02 54 (du lundi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 16h).

Récupérer sa commande

Les justificatifs à fournir lors du retrait sont la pièce d'identité du ou des bénéficiaires (passeport, carte d'identité, permis de conduire, livret de famille pour les enfants n'ayant pas de cartes d'identité ou votre relevé CAF) et un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, taxe d'habitation, etc...)

Une participation volontaire de 2 € est possible pour soutenir les politiques de protection sociale de la commune en faveur des personnes fragiles. Une partie des masques sera également réservée pour le CCAS de Plabennec. Renseignements complémentaires : masques@plabennec.fr

Rappel

Cette dotation en masques complète les gestes barrières qui restent à respecter au quotidien :

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude
- Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique
- Évitez de vous toucher le visage
- Respectez une distance d'au moins 1 mètre
- Saluez sans serrer la main

Où acheter des masques à Plabennec ? (en fonction des stocks disponibles)

AMS (Armorique Medical Services) – Vente, location, réparation de matériel médico-chirurgical– 4 route de Vourch Vian – 02 98 38 42 95

Quali'Press – 1 bis rue de la mairie - 02 98 07 34 43.

L'atelier de Juju – 5 rue de la mairie - 02 29 05 91 44

Lingerie Juliade – 16 Place du Général de Gaulle – 02 98 36 80 37

Bar tabac Le Diabolo – 22 place du Général de Gaulle – 02 98 40 41 14

Supermarché SUPER U – 14 rue Marcel Bouguen – renseignements à l'accueil du magasin

Supermarché INTERMARCHÉ – Route de Brest – renseignements à l'accueil du magasin.



Mairie

L'accueil au public est assuré uniquement pour la remise et les demandes de titres d'identité (cartes d'identité et passeports). Cet accueil s'effectue sur rendez-vous. De nouveaux créneaux seront proposés pour les rendez-vous qui avaient été pris avant la fermeture du 17 mars. Des écrans de protection en plexiglass ont été installés sur les bureaux d'accueil et les agents sont équipés de masques et de gel. Un accueil exceptionnel sur rendez-vous restera également assuré pour les urgences d'état-civil et l'accueil téléphonique du public est évidemment maintenu. **Merci de vous munir d'un masque et d'un crayon lors de votre passage en mairie.** Ceux-ci vous seront fournis si besoin. Une alternance entre présentiel et télétravail des agents par roulement sera conservée afin de limiter le nombre de personnes simultanément présentes en mairie. Une réouverture complète au public sera réinstaurée dès que possible selon l'évolution de la situation sanitaire.

Réunion du Conseil Municipal

La séance d'installation du conseil municipal aura lieu le mardi 26 mai 2020 à 20 h.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Coronavirus, cette séance aura lieu salle Marcel Bouguen afin de respecter les préconisations en matière d'espace entre les conseillers.

Conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, cette séance se déroulera en présence d'un public limité à 10 personnes. L'information sera relayée sur le site et la page Facebook de la commune.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Installation du conseil municipal
- 2- Election du Maire
- 3- Détermination du nombre des adjoints
- 4- Election des adjoints
- 5- Charte de l'élu local
- 6- Conseillers municipaux délégués
- 7- Création, composition des commissions municipales et désignation des membres
- 8- Commission d'appel d'offres et commission des marchés
- 9- Règlement intérieur des marchés publics
- 10- Désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 11- Désignation des représentants à des organismes extérieurs
- 12- Délégations du conseil municipal au Maire
- 13- Indemnités de fonction des élus
- 14- Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour l'accroissement temporaire d'activités, les saisonniers et le remplacement temporaire d'agents

Travaux cimetière

Dans le cadre de la mise en accessibilité du cimetière, des travaux sont entrepris pour une durée estimée d'un mois. Ils consistent aux remplacements de bordures et à la réfection des allées.



Un "drive" à la bibliothèque

Depuis le lundi 18 mai, la bibliothèque municipale propose un service de retrait sous forme de "drive". La réservation se fait en amont sur le catalogue en ligne et un rendez-vous vous est attribué pour récupérer vos documents. Si vous n'avez pas d'accès à internet, la réservation peut se faire par mail ou par téléphone.

Les livres rapportés restent 10 jours en quarantaine avant une nouvelle mise en circulation. Pour les emprunts, 6 créneaux sont ouverts par heure pour retirer sa commande.

Les horaires en vigueur sont les suivants :

- lundi et mardi de 14h à 17h30,
- mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30,
- vendredi de 14h à 18h30,
- samedi de 10h à 16h.

Cette procédure est prévue jusqu'à début juin. Aucune ouverture au public en libre accès n'est envisagée pour l'instant. Plus d'informations : 02 98 37 61 58 - bibliotheque@plabennec.fr



Maison de l'Enfance

Le multi-accueil est ouvert dans le respect des règles sanitaires mises en place au niveau national. Deux groupes de dix enfants sont accueillis séparément dans les locaux. Les places sont attribuées d'abord aux professionnels prioritaires identifiés par l'État. L'arrivée des parents se fait de manière échelonnée pour éviter les contacts. Les parents doivent porter un masque et l'accueil se fait à l'extérieur devant l'entrée.

Relais Parents Assistants Maternels Intercommunal

Les personnes qui souhaitent (futurs parents, parents et assistants maternels) avoir des informations lors d'un entretien téléphonique (renseignements modes d'accueil pour un bébé à naître, recherche d'assistants maternels, renseignements administratifs...) peuvent contacter les animatrices du Relais Parents Assistants Maternels suivant les horaires :

Lundi – Mardi – Jeudi : 9h-16h30 (06.01.44.01.12 ou 06.98.56.32.22)

Mercredi : 9h-16h30 (06.01.44.01.12)

Vendredi : 9h-16h (06.01.44.01.12)

Si les horaires ne correspondent pas à vos disponibilités, n'hésitez pas à nous laisser un message ou à nous adresser un mail rpam@plabennec.fr, en nous indiquant le jour et l'heure qui vous conviendraient.



Ecole du Lac

L'école du Lac est ouverte partiellement depuis le jeudi 14 mai dans des conditions très particulières : nombre limité d'enfants par classe (maximum par jour : 15 en élémentaire et 10 en maternelle) et protocole sanitaire très strict, en concertation entre les élus et services communaux, la directrice et les enseignants et l'association des parents d'élèves. L'accueil des enfants de certains professionnels identifiés par l'État est priorisé. Un accueil par roulement de l'ensemble des élèves dont les parents ont demandé le retour est assuré selon un planning. Les services périscolaires ont été réorganisés pour garantir le respect des gestes barrières.



Associations sportives

Toute pratique sportive organisée est interdite par principe sauf exceptions extrêmement restrictives :

- pour le vélo et le jogging, une pratique collective en extérieur par groupe de 10 personnes maximum est possible mais sans vestiaires et (surtout) en respectant une distance de 10 mètres minimum (!) entre 2 personnes.
- pour quelques rares sports individuels en plein air sans aucun contact et permettant de respecter les règles de distanciation, des spécifications complémentaires sont annoncées. La pratique organisée de ces sports n'est donc pas autorisée en attendant les précisions ministérielles.

Ces règles sont applicables jusqu'au 2 juin. Par conséquent, **tous les équipements sportifs couverts communaux resteront fermés jusqu'à cette date au moins**. A défaut de décision différente du Ministère de l'Education Nationale, ces dispositions s'appliquent également pour les activités sportives sur le temps scolaire. Une évaluation est annoncée par le Ministère des Sports avant le 2 juin pour la période qui suivra. Pour tout complément d'information : educateursportif@plabennec.fr



Manifestations culturelles et associatives

• Au niveau de l'offre culturelle de la commune, **tous les événements à L'Espace du Champ de Foire sont suspendus jusqu'à septembre prochain**. Les détenteurs de billet de spectacle reporté ou annulé pourront :

- Soit se faire rembourser le billet
- Soit utiliser le billet sur la saison 2020/2021

L'équipe prépare déjà la saison culturelle 2020/2021 en anticipant les contraintes « post-confinement ». La programmation culturelle reprendra des spectacles qui n'ont pas eu lieu et des nouveautés. La reprise est prévue progressivement à partir de septembre. L'équipe culturelle reste joignable : direction.serviceculturel@plabennec.fr

• **Pour les acteurs associatifs, les activités et les animations sont également interrompues**. Les événements associatifs prévus jusqu'à la mi-juillet ne pourront pas avoir lieu sur la commune jusqu'à nouvel ordre. Les événements programmés par les associations, à partir de septembre, sont maintenus à ce stade, sous réserves de l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.



Cyberespace

En raison de la situation sanitaire actuelle et des protocoles en vigueur, le cyberespace reste fermé au public jusqu'en septembre. Yann, l'animateur multimédia de la commune, reste à votre disposition par téléphone au

06 07 79 27 93 ou par mail : informatique@plabennec.fr

Informations locales

Secteur économique, commerces



BELLISEA ESTHETIQUE : Valérie remercie toute sa clientèle pour la confiance apportée durant ces 3 années passées à PLABENNEC et vous informe du transfert de l'institut sur la commune du Folgoët (Tel : 02-98-40-73-65 - www.bellisea.com)

Les Jardins de Callac - atelier horticulture ESAT Les Genêts d'Or Plabennec rue de Callac. Nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture des serres au public à partir du vendredi 22 mai. Horaires d'ouverture 10h-12h / 14h-18h. En raison de la situation actuelle, nous demandons aux clients de porter un masque pour venir à l'atelier horticole, merci. Il est toujours possible de passer commande par mail lesjardinsdecallac@lesgenetsdor.org ou par tél : 02 98 40 45 95.

Les Vêtements L'Haridon vous accueillent du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h dans les meilleures conditions sanitaires et de sécurité. Du gel hydroalcoolique et des gants sont à votre disposition, les cabines désinfectées après chaque passage et les vêtements essayés non achetés sont mis de côté pendant 4 heures et désinfectés à la vapeur avant d'être remis en rayon. Des rendez-vous peuvent être pris entre midi et 14h ainsi que le lundi au 02 98 40 40 75 ou sur la page Facebook en message privé.

Le bureau de Poste de Plabennec est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

L'ACAP (Association des commerçants et artisans)

Les commerçants, artisans et entreprises de Plabennec ont mis en place toutes les mesures nécessaires à la protection de tous. Ils comptent sur une reprise rapide de leurs activités grâce au soutien de leurs clients. « En fermant nous vous avons protégés, en consommant local vous nous sauvez » acap.plabennec@gmail.com

Organisation des services communautaires

- L'hôtel de communauté est fermé physiquement au public. Les services sont joignables tous les matins de 9h à 12h au 02 98 37 66 00 ou par mail : accueil@pays-des-abers.fr

- Service eau et assainissement : en cas d'urgence, merci de contacter le 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

- La Maison de l'Emploi est également fermée au public. Un accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture est disponible pour le point accueil emploi au 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr, pour le PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc-land-lesn@mission-locale-brest.org

Déchèteries du Pays des Abers

Les usagers ne sont plus soumis à l'accès des déchèteries de la CCPA selon les numéros de plaques d'immatriculation. Un filtrage à l'entrée des déchèteries par les agents d'accueil sera maintenu si trop d'usagers venaient à se présenter en même temps afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Les déchèteries situées à Plabennec et Lannilis sont ouvertes du lundi au samedi de 09h à 12h et de 14h à 18h jusqu'à nouvel ordre. Les déchèteries de Plouguerneau, Plouguin et Bourg-Blanc sont ouvertes aux jours et horaires habituels.

L'ensemble des déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés. Les aires de déchets verts sont maintenues fermées. Plus d'information : 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

Collecte de journaux à l'école Sainte Anne samedi 30 mai de 9h30 à 12h.

Office de tourisme du Pays des Abers

En mai, les bureaux de l'office de tourisme du Pays des Abers vous ouvrent de nouveau leurs portes, avant une évolution prévue au mois de juin. Lannilis de 9h à 12h30 le mercredi matin – Plouguerneau de 9h30 à 12h00 le jeudi et samedi matin. Permanence téléphonique assurée du lundi au samedi de 09h30 à 12h00 et de 14h à 17h30.

Contacts : 02 98 04 70 93 - office@abers-tourisme.com

Le CLIC Gérontologique Lesneven-Les Abers, service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. Contact du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02 98 21 02 02.

Le Conciliateur de justice du canton de Plabennec reste joignable par mail : jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr mais aussi par la saisine en ligne sur le site internet « conciliateurs.fr ». S'il est ainsi saisi, le conciliateur prendra contact avec le demandeur et tentera de régler le litige par voie amiable, sans pouvoir toutefois acter l'accord par un constat officiel (qui nécessite la présence physique des personnes intéressées par le conflit).

Avis important _ Campagne de déclaration des revenus

Les usagers peuvent, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site impots.gouv.fr), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances. C'est une possibilité nouvelle dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu, que la DDFIP encourage fortement d'utiliser. Cela permet aux usagers d'être rappelés par un agent des finances au jour et à l'heure choisis à l'avance et de bénéficier de plus de temps pour échanger sur son dossier. **Pour prendre ce rendez-vous téléphonique, il n'est pas nécessaire d'avoir internet** : la demande de rendez-vous peut être effectuée par téléphone : soit en composant le numéro d'appel, non surtaxé, 0.809.401.401, ou en appelant son service des impôts des particuliers ;

Pour les internautes, il est possible de prendre rendez-vous via la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr ou directement à partir de la rubrique « contact » en première page de ce site.